



DECLARATION LIMINAIRE

CTL DU 04/02/2020 reconvocation du CTL du 23/01/2020 boycotté majoritairement

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour en CTL, pour aborder 2 points essentiels quant à l'implantation des services DGFIP sur le territoire de Côte d'Or : à savoir un point d'étape du NRP (Nouveau réseau de proximité), et la mise en place des accueils de proximité et Espaces France Service. Cette instance fait suite au boycott de la majorité des représentants de votre personnel de la première convocation du 23 janvier 2020.

Le contexte, tant national que local, de lutte contre le nouveau réseau de proximité est toujours le même. Les récentes manifestations sont encore et toujours une preuve de la mobilisation des agents contre ce vaste projet de démantèlement du réseau de la DGFIP. Si la mobilisation des agents depuis plus de 6 mois a réussi à repousser l'échéance pour les fermetures de trésoreries au-delà de 2020, la Direction Générale, et dans sa droite ligne la DRFIP 21, programment pourtant des fusions de services fiscaux dès 2020.

Vous êtes certes allé à la rencontre des élus et de certains de vos agents (parfois au beau milieu des congés d'été ou pendant des temps partiels) mais il n'a pas été question de concertation, mais plutôt d'informations, de maigres informations. D'autre part, vous restez dans le flou trop souvent avec les OS, avec les élus, avec les agents. Dernièrement, vous n'avez pas donné assez de précisions aux personnels qui seront en charge de nos missions dans les EFS par exemple, pas assez de précisions à vos agents sur leur devenir (que vont-ils faire quand beaucoup de leurs missions seront externalisées?).

Politiques nationaux et hauts fonctionnaires se targuent de voir fleurir des accueils de proximité là où existait il y a encore quelques années un réel service avec des emplois implantés. Pour ceux qui auront saisi la différence entre les MSAP portées par LA POSTE, les MSAP portées par les collectivités locales, les Maisons d'État, les MFS et les permanences impôts, resteront en suspens toujours les mêmes questions :

- qui fera quoi dans ces structures ?
- quelle est la liste exacte des tâches effectuées dans chacune des structures (accueil de proximité, SGC, CDL, EFS, MSAP, et autres) ?
- qui va assurer ces missions ? Agents DGFIP ? C ? B ? A ? A+ ? personnels de services extérieurs ? vacataires ?
- qui les pilotera ?
- les usagers auront-ils la même qualité de service ?
- que direz-vous aux agents qui refuseront de former celles et ceux qui exerceront leurs missions à leur place ?

- que direz-vous aux agents qui refuseront de se déplacer par monts et par vaux, y compris le soir ou le samedi ?
- que direz-vous aux élus locaux qui financeront un service qui jusqu'alors était gratuit, et qui devrait rester du ressort de l'État ?
- comment choisirez-vous les conseillers aux décideurs locaux ?
- comment motiver des agents dont le travail de masse sera devenu leur quotidien ?
- que faites-vous pour améliorer les conditions de travail des agents ?
- quel est l'intérêt de créer de nouvelles structures de proximité alors que parallèlement vous réduisez les horaires des services, notamment parce qu'il n'est plus possible de fonctionner à plein régime en la matière ?
- quel est l'intérêt de fermer des structures pour les rouvrir quelques années plus tard sous une autre forme comme Laignes par exemple ?
- pensez-vous être cohérents dans vos décisions ?
- pensez-vous être crédibles aux yeux des usagers ?

**Vos agents ne peuvent plus travailler dans de telles conditions.
Vos agents ne peuvent plus accepter de ne pas être entendus,
d'autant qu'à cette réorganisation profonde de notre réseau s'ajoutent
les réformes de la Fonction Publique et des retraites.**

L'absence de perspectives professionnelles,
de revalorisation salariale,
couplées à l'allongement de la durée de la carrière au sein d'une administration moribonde
accentue le mal-être de l'ensemble des agents concernés par cette restructuration d'ampleur.